Manipulation de substances dangereuses

Module 5

Sécurité et protection de la santé dans l'hôtellerie-restauration



INTERKANTONALER VERBAND FÜR ARBEITNEHMERSCHUTZ - **IVA**
ASSOCIATION INTERCANTONALE POUR LA PROTECTION DES TRAVAILLEURS - **AIPT**
ASSOCIAZIONE INTERCANTONALE PER LA PROTEZIONE DEI LAVORATORI - **AIPL**

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.admin.ch

Les substances dangereuses et leurs risques

Les substances dangereuses sont présentes dans toutes les entreprises.

- **Détergents acides** (p.ex. détartrant, nettoyant pour sanitaires)
- **Détergents alcalins** (p.ex. nettoyant pour tuyaux, nettoyant pour barbecue)
- **Désinfectants**



Extrêmement inflammable



Comburant



Irritant



Nocif

H373 : risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées



Corrosif

H 314 : provoque des brûlures de la peau et des lésions oculaires graves



Très toxique

H330 : mortel par inhalation



Film

Napo dans : *«Attention produits chimiques»*

Cliquez ici pour télécharger le film.

Sommes-nous concernés ?

→ Quelles sont les substances dangereuses présentes chez nous ?

→ Qui travaille avec des substances dangereuses ?

Que faire ?



Fiche de données de sécurité
conforme Règlement (CE) n° 1907/2006 (REACH)

HALAG SWITZERLAND

Nom commercial du produit : **Halades Alco**
Révision : 03.02.2020 Version (Révision) : 7.1.0 (7.0.0)
Date d'édition : 04.03.2020

1. Identification de la substance/du mélange et de la société/ l'entreprise
1.1 Identificateur de produit
Halades Alco (10010065)
1.2 Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange
PC 0.67 - Désinfectant
1.3 Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité
Fabricant/fournisseur : Halag Chemie AG
Rue : Weiernstrasse 30
Code postal/Lieu : CH-8355 Aadorf
Téléphone : +41584336868
Télécopie : +41584336879
Contact : Matthias Trösch (matthias.troesch@halagchemie.ch)

Représentation de l'UE (CLP/REACH): WOG Logistics GmbH
Rue : Radetzkystr. 126
Code postal/Lieu : AT-6845 Hohenems
Téléphone : +43 55 769 06 22
Télécopie : +43 55 769 06 22 10
E-mail : admin@worldofgreen.at
1.4 Numéro d'appel d'urgence
Schweizerisches Tox-Zentrum, 24h-Notfallnr. 145, Telefon +41 44 251 51 51

2. Identification des dangers
2.1 Classification de la substance ou du mélange
Classification selon règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Flam. Liq. 3 ; H226 - Liquides inflammables : Catégorie 3 ; Liquide et vapeurs inflammables.
Eye Irrit. 2 ; H319 - Lésions oculaires graves/irritation oculaire : Catégorie 2 ; Provoque une sévère irritation des yeux.
STOT SE 3 ; H336 - Toxicité spécifique pour certains organes cibles — exposition unique : Catégorie 3 ; Peut provoquer somnolence ou vertiges.
2.2 Éléments d'étiquetage
Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Pictogrammes des risques
Flamme (GHS02) · Point d'exclamation (GHS07)
Mention d'avertissement
Attention
Composant(s) déterminant la classification de danger pour l'étiquetage
PROPANE-2-OL ; N°CAS : 67-63-0
Mentions de danger
H226 Liquide et vapeurs inflammables.
H319 Provoque une sévère irritation des yeux.
H336 Peut provoquer somnolence ou vertiges.
Conseils de prudence
P210 Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'inflammation. Ne pas fumer.
P233 Maintenir le récipient fermé de manière étanche.
P305+P351+P338 EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
P501 Ne se débarrasser de ce produit et de son récipient qu'en prenant toutes précautions d'usage.
2.3 Autres dangers
Aucune

3. Composition/informations sur les composants
3.2 Mélanges
Composants dangereux
PROPANE-2-OL ; N°CE : 200-661-7; N°CAS : 67-63-0
Poids : 60 - 70 %

Page : 1 / 6
(FR / CH)

Lire la fiche de données de sécurité – identifier les situations de travail préjudiciables.

Mesures

- Stocker les produits de façon sûre.
- Déterminer et fournir les EPI nécessaires.
- Définir une procédure d'urgence.
- Instruire les collaborateurs.

Incarner la sécurité

- Donner l'exemple.
- Respecter les règles.

Que faire ?

Le principe STOP

S **Mesures de substitution**
Remplacer les outils / comportements de travail nocifs par d'autres moins nocifs

T **Mesures techniques (moyens auxiliaires)**
Installations de dosage, systèmes fermés, bonne ventilation

O **Mesures organisationnelles**
Instructions de travail, formation des collaborateurs, éviter l'urgence

P **Mesures personnelles**
Lunettes et gants de protection, protection de la peau

Stockage



- ✓ **Ne stocker qu'une quantité minimale sur le site**
- ✓ **Stock fermé dans un local approprié – règles d'accès**
- ✓ **Tenir une liste des stocks**
- ✓ **À partir de 100 kg : stockage séparé (acides / soudes / produits chlorés / etc.)**
- ✓ **À partir de 1000 kg : compartiments coupe-feu séparés**
- ✓ **Substances comburantes : compartiments coupe-feu séparés à partir de 100 kg**
- ✓ **Substances inflammables : respecter les zones EX**
- ✓ **Cuves de réception à partir de 100 kg**
- ✓ **Des EPI doivent être prévus pour les urgences (y compris douche oculaire)**

Manipulation de substances dangereuses

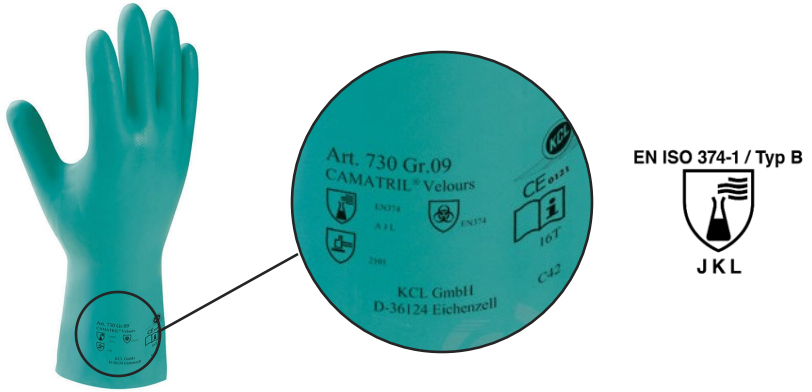
Respectez les prescriptions des fournisseurs.

Respectez les règles de la fiche de données de sécurité.

Portez un équipement de protection individuelle.

- Il faut utiliser des lunettes de protection lorsque des éclaboussures peuvent atterrir dans les yeux (manipulation libre de produits concentrés).
- Des gants appropriés doivent être portés systématiquement.
- Si nécessaire, portez un tablier et des bottes.

Gants de protection contre les produits chimiques – marquage



Travailler avec des gants



- ✓ **Enfiler de bons gants à la bonne taille.**
- ✓ **Toujours bien laver les gants réutilisables avant de les retirer et les renouveler à temps.**
- ✓ **Se laver les mains après avoir enlevé les gants.**
- ✓ **Sécher les gants humides de transpiration avant de les utiliser.**
- ✓ **À la fin du travail, appliquer une crème régénérante pour les mains.**

Retirer les gants convenablement



Saisir le gant
de l’extérieur



Le retourner



Saisir le gant
de l’intérieur



Le retourner

Et maintenant ?

→ Qu’allez-vous pouvoir changer et améliorer dans votre travail ?

→ Que pouvons-nous changer et améliorer dans l’établissement ?

SAFE AT WORK

safeatwork.ch

Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Financé par la CFST
www.cfst.admin.ch